

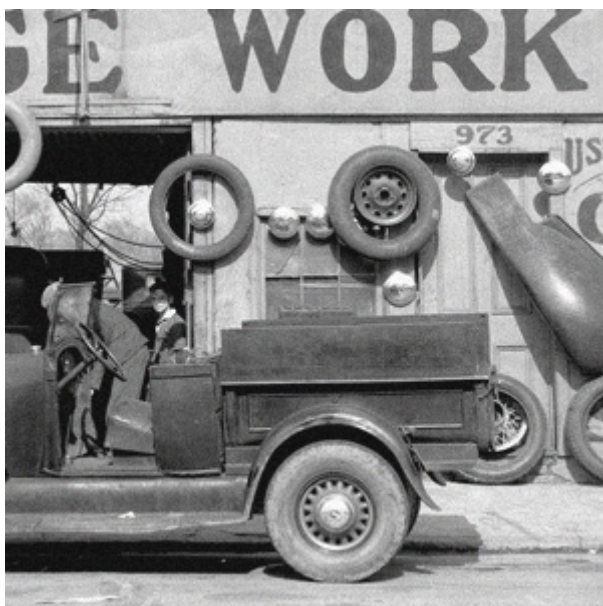
Les chemins oubliés du socialisme

Guillaume Etiévant

8 juin 2015

Texte inédit pour le site de *Ballast*

L'économiste Guillaume Etiévant, fort d'un constat implacable de « l'ordre des choses », interroge la tradition socialiste — et plus particulièrement française — pour y puiser matière à bouleverser, de façon concrète, les rapports de force dans le monde du travail. Socialiser l'ensemble des entreprises et mettre en place l'égalité entre les salariés ? Les leviers existent.



La réalité matérielle est plus complexe que la pensée humaine. Les évolutions du capitalisme ont toujours mis au défi les intellectuels et les militants de saisir la vérité de leur époque afin de trouver les moyens de s'en émanciper. Ce qu'il est coutume d'appeler la gauche radicale, ou antilibérale, est confrontée à cette perpétuelle remise en cause de ses logiciens d'analyse du réel. De nos jours, le capitalisme organise les territoires et leur échappe dans le même mouvement. De nombreux groupes internationaux ne se

préoccupent plus des États. Ils peuvent désormais acheter les matières premières dans un pays, faire fabriquer les composants dans un second, les assembler dans un autre, vendre les produits finis dans un quatrième, émettre les factures dans un cinquième, et enfin faire remonter les bénéfices dans une *holding* située ailleurs. Ils sont détenus par



des fonds d'investissement transnationaux, finançant leur politique de fusion-acquisition par des niveaux très élevés d'emprunts auprès des banques, qui seront remboursés en prélevant des dividendes sur le profit réalisé par leurs entreprises, en ponctionnant davantage de valeur sur le travail des salariés.

« Déjà exclus de la valeur qu'ils créent dans les entreprises, les salariés sont désormais exclus également de la valeur collective qu'ils ont créée. »

Dans le capitalisme d'aujourd'hui, les actionnaires font porter l'ensemble des risques sur les salariés et, plus globalement, sur les populations. Les lois nationales ne présentent plus de barrières réelles à leur soif d'argent. La fiscalité est inopérante pour les freiner. Les droits du travail nationaux ne se sont pas adaptés à cette évolution. Les représentants des salariés n'ont comme interlocuteurs que les dirigeants des entreprises, souvent des maillons interchangeables, surpayés pour se soumettre aux injonctions des actionnaires de l'entreprise qu'ils pilotent. En Europe, le processus d'intégration de l'Union européenne accélère ces évolutions en favorisant les échanges internationaux et la dérèglementation du travail. Les plans d'austérité étendent l'exploitation capitaliste à tous les domaines de la vie. Déjà exclus de la valeur qu'ils créent dans les entreprises, les salariés sont désormais exclus également de la valeur collective qu'ils ont créée — par la diminution des dépenses publiques et la libéralisation des services publics. Les capitalistes reconfigurent l'organisation des villes et façonnent le temps et l'espace¹. Les peuples d'Europe s'enfoncent dans la misère et dans le découragement. Nul ne sait plus par quel levier changer l'ordre des choses.

De la socialisation au « partage des richesses »

Que reste-t-il du socialisme dans ce marasme ? Dans l'esprit des populations européennes, il s'est peu à peu réduit à sa définition courante d'objectif de réductions des inégalités et de progrès social. Et cette modeste ambition est trahie par l'ensemble des partis se prétendant socialistes, qui ne font qu'appliquer les mêmes politiques d'austérité que les partis se réclamant de la droite. La gauche antilibérale se distingue des partis dits « socialistes » par sa constante volonté de s'opposer à l'austérité et de mieux « partager les richesses ». Mais la définition historique du socialisme, c'est-à-dire la refonte complète de l'ordre social (passant notamment par la propriété collective des moyens de production), est largement abandonnée. Cet abandon est lié aux évolutions récentes du capitalisme (dont les ravages sont tels qu'ils empêchent d'espérer davantage qu'une limitation des dégâts), mais aussi à l'idéologie des partis communistes

tout au long du XX^e siècle, qui, sous influence de l'URSS, ont imposé une vision particulière du socialisme, oubliant volontairement les écrits du jeune Marx (celui des *Manuscrits de 1844*) et ont jeté, en France, un voile d'ignorance sur les apports considérables des socialistes français du XIX^e et du début du XX^e siècle.

« Ce rejet de l'idée révolutionnaire du socialisme est accentué par le penchant inégalitaire d'une grande partie des classes moyennes. »

Ce rejet de l'idée révolutionnaire du socialisme est accentué par le penchant inégalitaire d'une grande partie des « classes moyennes », qui fournit le plus d'électeurs à la gauche antilibérale tout en s'intéressant de moins en moins au sort des plus pauvres — et en restant le plus souvent indifférente à l'accroissement considérable des inégalités sociales ces dernières années. Cette contradiction fondamentale entre les partis de la gauche antilibérale, dont les cadres sont souvent issus des courants de pensée révolutionnaires (c'est-à-dire visant la socialisation des moyens de productions) et leur électorat principal, qui souhaite principalement le maintien de son statut ou son amélioration, explique en partie l'abandon généralisé d'un projet révolutionnaire et l'oubli des apports considérables des socialistes français des siècles passés.



Walker Evans - Crossroads store at Sprott, Alabama (1935 ou 1936)

À la recherche du socialisme perdu

L'ensemble des inégalités sociales découle d'un privilège initial, féodal, qui définit le capitalisme et en détermine tous les méfaits : le bénéfice des entreprises est accaparé intégralement par les actionnaires alors qu'il est créé par le travail des salariés. Mis à part des mécanismes limités de rémunération des salariés, basés sur le bénéfice (la



participation et l'intéressement), sa totalité est soit versée en dividendes aux actionnaires (ce qu'ils touchent immédiatement dans leur compte en banque), soit conservée dans les fonds propres de l'entreprise dont ils sont propriétaires (ce qui leur permet de bénéficier de la hausse de sa valeur en cas de revente de leurs actions). Les salariés n'ont aucun droit de propriété découlant de cette augmentation de la valeur de l'entreprise, et aucun droit de décision sur ses orientations stratégiques. Les actionnaires peuvent donc fixer à leur guise le niveau des salaires et pourront bientôt, en France, si le gouvernement va au bout de ses objectifs, déterminer également le temps de travail sans devoir respecter le Code du travail.

« Les actionnaires peuvent donc fixer à leur guise le niveau des salaires et pourront bientôt, en France, si le gouvernement va au bout de ses objectifs, déterminer également le temps de travail sans devoir respecter le Code du travail. »

On sait la réponse appliquée dans les États sous domination soviétique au XX^e siècle : la nationalisation de toute l'économie avec un appareil d'État non démocratique, s'accaparant les profits réalisés et décidant de leurs utilisations. L'injustice du capitalisme a été remplacée dans ces pays par une autre injustice, basée sur la même exploitation — soit l'impossibilité pour les êtres humains d'être souverains collectivement sur la valeur qu'ils créent. Cette réponse, qui a entraîné les désastres que nous connaissons, n'est pourtant pas la seule. La tradition révolutionnaire française a accouché d'un grand nombre d'idées et de projets tentant d'établir un programme de transition vers le socialisme, permettant d'émanciper les salariés, et donc les citoyens, de la domination actionnariale sans passer par un étatisme généralisé. C'est notamment à l'honneur de [Louis Blanc](#) d'avoir œuvré en ce sens. Alors membre du gouvernement provisoire de 1848, il rédigea rapidement un décret : « *Le gouvernement provisoire de la République s'engage à garantir l'existence des ouvriers par le travail. Il s'engage à garantir le travail [...] à tous les citoyens. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.* » La dernière phrase de ce décret, qui n'aboutira finalement à rien de concret, puisque Louis Blanc n'obtiendra jamais la création d'un ministère du travail, était issue du projet explicité dans sa brochure « L'organisation du travail » parue en 1840², alors qu'il n'avait que 28 ans. Celle-ci s'inspirait nettement des travaux de [Philippe Buchez](#)³, qui voulait associer les ouvriers pour leur permettre d'acquérir la propriété de leurs instruments de travail et ainsi d'éliminer le profit parasite de l'entrepreneur, obtenu par les prélèvements du capital sur le travail.



Pour Louis Blanc, l'État ne devait pas s'accaparer la propriété collective mais en être le garant, le protecteur. Dans ce but, il proposait une nouvelle organisation du travail dans laquelle l'État lèverait un emprunt pour financer la création et la coordination d'ateliers sociaux. Le principe de ces ateliers était le suivant : *« On ferait tous les ans le compte du bénéfice net, dont il serait fait trois parts : l'une serait répartie par portions égales entre les membres de l'association, l'autre serait destinée : 1° à l'entretien des vieillards, des malades, des infirmes ; 2° à l'allègement des crises qui pèseraient sur d'autres industries, toutes les industries se devant aide et secours ; la troisième enfin serait consacrée à fournir des instruments de travail à ceux qui voudraient faire partie de l'association, de telle sorte qu'elle pût s'étendre indéfiniment. »* Louis Blanc précisait que dans une telle organisation du travail, les actionnaires toucheraient un intérêt sur le capital investi (comme un simple remboursement d'emprunt), mais ils ne toucheraient une part de bénéfice qu'en tant que salariés. La part du bénéfice utilisée pour le soutien aux industries en difficulté permettrait de financer une solidarité inter entreprise qui romprait avec les logiques de concurrence. Et dans chaque atelier, les salariés éliraient démocratiquement leurs hiérarchies. Le projet de Louis Blanc avait vocation à s'étendre à toute l'économie, et à briser ainsi les méfaits de la rente et de la concurrence entre les salariés. La brochure de Louis Blanc, complètement oubliée aujourd'hui, avait eu un retentissement considérable à l'époque et était le livre socialiste le plus lu par les ouvriers. Se posant en héritier de [Robespierre](#) et en particulier de la constitution de 1793 qui décrétait le droit au travail, Louis Blanc considérait que le changement de régime politique était le moyen nécessaire de la réforme de l'entreprise, et qu'il était subordonné à cette dernière. Pour Louis Blanc, sans cette émancipation des salariés, aucune démocratie n'était possible. Malheureusement, la faiblesse politique de Louis Blanc l'empêcha d'appliquer ce projet, le gouvernement préférant mettre en place les ateliers nationaux, qui en étaient très éloignés et tenaient plus d'une charité organisée. Cet échec politique de Louis Blanc fera dire à Karl Marx qu'il a reproduit sous forme de comédie ce que Robespierre avait à son époque réalisé sur le modèle de la tragédie⁴.



Walker Evans - Houses, Atlanta, Georgia, 1936

Après Louis Blanc et l'arrivée des idées de Karl Marx, le socialisme français a poursuivi ses tentatives de transformation de l'ordre social par une multiplicité d'idées et de chemins, dont la plus forte synthèse a été incarnée par Jean Jaurès. Ce dernier comprend que la propriété privée des moyens de production fonde un radical antagonisme d'intérêt entre les actionnaires rémunérés par leur capital investi et les salariés rémunérés par la vente de leur force de travail. Il cherche dès lors les formules du renversement du capitalisme. Comme il l'affirme dans un discours parlementaire⁵ : « *c'est des combinaisons multiples, c'est des contrats infiniment riches et complexes entre tous ces éléments, entre toutes ces forces, l'individu, le syndicat, la commune, la nation, c'est de ces contrats infiniment riches, basés sur la propriété nationale, sur la propriété commune substituée à la propriété capitaliste, c'est de ces contrats que se dégagera la vie des individus, des groupes et des sociétés de demain* ». Pour Jaurès, tous les producteurs doivent devenir copropriétaires des instruments de travail et la Nation est là pour garantir qu'un seul individu ne puisse pas absorber la part de propriété qui doit appartenir à tous ceux qui travaillent.

Vers le socialisme

L'idée d'un transfert de la propriété des actionnaires vers les salariés d'une manière démocratique et émancipatrice, et non pas sous le joug d'un État autoritaire et exploiteur, a traversé le socialisme français et s'est partiellement appliquée dans des exemples concrets. En 1917, la loi sur les [Sociétés anonymes à participation ouvrières](#) (SAPO) fait naître la possibilité de créer des sociétés qui sont la propriété collective du personnel salarié. Les actions des salariés sont inaliénables et incessibles, mais elles cohabitent avec les actions de capital, dont seuls les détenteurs peuvent fixer les statuts de la société et donc les droits des représentants des salariés dans l'Assemblée générale. Ce système a été très peu utilisé alors qu'il contenait en lui le début d'une transition vers la socialisation. Au cours du XX^e siècle, l'idée d'une réforme globale des



droits de propriété dans l'ensemble des entreprises a été peu à peu abandonnée. Le [Conseil national de Résistance](#) a nationalisé des grands secteurs stratégiques, a élaboré la sécurité sociale, mais n'a pas fait la grande réforme de la propriété qui était nécessaire.

« Les SCOP permettent de répartir de manière égalitaire les droits de vote dans les entreprises et garantissent aux salariés d'être majoritaires dans leur capital. »

Aujourd'hui en France, les SCOP ([Société coopérative de production](#)) sont la principale application du socialisme ouvrier du XIX^e siècle. Elles permettent de répartir de manière égalitaire les droits de vote dans les entreprises et garantissent aux salariés d'être majoritaires dans leur capital. Mais elles en restent à une propriété individuelle et lucrative des actions, ce qui ne les fait pas complètement sortir d'un fonctionnement de type capitaliste. Par ailleurs, ce secteur reste une niche qui ne peut réellement émanciper les salariés tant que les coopératives restent dans la concurrence avec les entreprises capitalistes classiques.

L'enjeu d'une gauche conséquente devrait être de tracer le chemin vers la socialisation de l'ensemble des entreprises. Les mesures visant simplement à réduire la rémunération et le pouvoir lié à la détention du capital (fiscalité dissuasive, diminution des droits conférés par la propriété, plafonnement des dividendes, extension des droits des salariés, etc.) n'attaquent pas la source de l'exploitation et seraient susceptibles d'être abrogées si une majorité au pouvoir le souhaitait. Il faut donc viser l'abolition de la rémunération du capital. C'est vers cet objectif que les propositions économiques de la gauche antilibérale devraient tendre. Les populations du monde entier y ont intérêt, et des tentatives ont été réalisées dans ce sens dans des pays très différents⁶. Au Pérou, en 1970, un décret a imposé le transfert de 15 % des bénéfices des sociétés industrielles vers un « *fond indivisible des travailleurs* ». Au Danemark, un projet de loi, finalement rejeté par le parlement, proposait d'imposer aux employeurs de financer un fond d'investissement et de participation du personnel. Ce fond aurait disposé de 14 % du stock d'action en dix ans et de 26 % en vingt. En Suède, dans les années 1970-1980, des fonds de pension étaient pilotés par l'État pour permettre aux salariés d'acquérir la propriété d'action.

« La CGT Renault, par exemple, avait mené campagne en 2002 pour l'attribution aux salariés, chaque année, de titres de

propriété non rémunérés. »

Ces tentatives ont malheureusement toujours été éphémères. Mais elles doivent, tout comme les enseignements des socialistes français du XIX^e siècle, aider la gauche à mener pleinement le débat sur la propriété. Certains y œuvrent déjà. La CGT Renault, par exemple, avait mené campagne en 2002 pour l'attribution aux salariés, chaque année, de titres de propriété non rémunérés — qui correspondraient à la part de l'accroissement des capitaux propres générée par le travail⁷. À partir de cette idée, la Commission économie du Parti de Gauche a travaillé à la proposition d'une socialisation progressive, qui organiserait le transfert de la propriété d'une part croissante du capital aux salariés en tant que collectif de travail, au prorata de la contribution du travail aux richesses produites. Ce capital ne donnerait pas droit à des dividendes et appartiendrait collectivement aux salariés de l'entreprise. Le débat sur ce sujet est difficile à mener au sein de la gauche antilibérale, qui craint tout modèle qui pourrait mener à une forme de co-gestion, c'est-à-dire à faire intégrer dans l'esprit des salariés qu'ils partageraient un intérêt commun avec celui des actionnaires. C'est ce danger qui crée également une réticence répandue à l'idée d'un droit de veto des représentants des salariés sur les projets stratégiques des employeurs, et en particulier les plans de licenciements — car ne pas mettre son veto à un licenciement économique, c'est l'accepter et, donc, d'une certaine manière, en être complice. La peur de tomber dans le piège de la co-gestion limite la diffusion des idées sur la socialisation progressive. Pourtant, ce qui distingue fondamentalement ce projet de la co-gestion à l'allemande, c'est que cette dernière ne remet pas en cause fondamentalement le capitalisme. Elle ne fait que réduire les droits liés à la propriété, alors que ce que contient la proposition de socialisation progressive, c'est d'octroyer aux salariés cette propriété.



Walker Evans, for the Farm Security Administration / Office of War Information (1936)



Dans la continuité du socialisme français, il est urgent de porter à nouveau la nécessité d'une remise en cause des fondements du système capitaliste, et de ne pas se contenter d'en limiter les conséquences les plus graves : l'austérité, la hausse des inégalités, le chômage, etc. Chercher derrière les effets, la cause. Et se rappeler la grande leçon de Louis Blanc, dans *Organisation du travail* : « *Encore une fois, je le demande, qu'aurait-on dit de l'homme qui, quelques années avant 1789, aurait annoncé la République ? On l'aurait certainement appelé un homme à théories, un rêveur généreux, un utopiste, un fou, que sais-je ? Il aurait dit vrai cependant, et ceux qui l'auraient accusé de folie auraient fait preuve en cela d'imprévoyance et d'aveuglement. Les partisans du nouvel ordre social se trouvent précisément aujourd'hui dans la position de cet homme. Et certes, entre le régime actuel et l'application de nos idées, la distance est infiniment moindre qu'entre la société qui existait la veille de 1789 et celle qui existera le lendemain.* »

Photographies: Walker Evans.

1. Voir à ce sujet les analyses éclairantes de David Harvey, notamment dans *Géographie de la domination*, Les prairies ordinaires, 2008.[↔]
2. *Organisation du travail*, Louis Blanc, 1840.[↔]
3. Lire à ce sujet la passionnante thèse de Benoît Charruaud, « Louis Blanc. La République au service du Socialisme », 2008.[↔]
4. Karl Marx, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, 1852.[↔]
5. Discours de Jean Jaurès sur l'idée socialiste, prononcé le 3 juillet 1897.[↔]
6. Lire à ce sujet le chapitre que Hadrien Toucel a consacré à ses expériences dans Guillaume Etiévant et Nolwenn Neveu, *Le coût du capital*, éditions Bruno Leprince, 2013.[↔]
7. Pierre Nicolas, Bernard Teper, *Penser la République Sociale pour le XXI^e siècle*, éditions Eric Jamet, 2014.[↔]